

## Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés du premier degré et du second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante.

Dans le premier degré, pour la rentrée 1999, nous ne disposons que du nombre d'élèves en fonction du contrat souscrit par l'établissement (en raison d'une grève administrative des directeurs d'école). Aucune information plus récente n'est disponible [1].

Pour mémoire, sur ces 871 000 élèves scolarisés dans le premier degré privé à la rentrée 1999, 98,4 % l'étaient dans des établissements sous contrat (dont 60 % dans le secteur privé sous contrat d'association). Les élèves se trouvant dans des établissements hors contrat ne représentaient que 1,6 % de l'ensemble des élèves du secteur privé.

Le second degré privé scolarise 1 123 000 élèves en 2006-2007, en France métropolitaine et dans les DOM, un effectif en légère diminution par rapport à l'année précédente. 97,3 % de ces élèves sont scolarisés dans des classes sous contrat ; les pourcentages sont de 98,9 % pour le premier cycle, de 97,4 % pour le second cycle général et technologique et de 90,2 % pour le second cycle professionnel. C'est dans ce dernier cycle et pour les formations de CAP, que la part des élèves dans les établissements hors contrat est la plus importante (43,8 %). Ces pourcentages restent d'une grande stabilité [2].

## Définitions

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé. Le contrat simple n'existe que dans le premier degré.

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le "forfait d'externat").

En plus des heures d'enseignement devant les divisions sous contrat, l'État rémunère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du premier degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

## → Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

### [1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 1999-2000 selon le contrat d'établissement souscrit (France métropolitaine)

	Association	Sous contrat Simple	Total	Hors contrat	Total premier degré privé
Classes préélémentaires (1)	175 209	125 175	300 384	5 171	305 555
Classes élémentaires (2)	338 394	213 842	552 236	8 581	560 817
Classes d'initiation	123	-	123	2	125
Classes d'adaptation	1043	815	1 858	64	1 922
Classes d'intégration scolaire	1 442	1 137	2 579	6	2 585
<b>Total premier degré privé</b>	<b>516 211</b>	<b>340 969</b>	<b>857 180</b>	<b>13 824</b>	<b>871 004</b>

(1) Les élèves de CP des classes préélémentaires d'écoles maternelles sont comptés avec les élèves de préélémentaire.

(2) Les élèves des sections préélémentaires d'écoles élémentaires sont comptés avec les élèves d'élémentaire.

**Avvertissement :** En raison d'une grève administrative d'un certain nombre de directeurs d'école, les données relatives à l'enseignement privé par type de contrat ne sont pas disponibles. Le tableau ci-dessus propose le nombre d'élèves par niveau en fonction du contrat d'établissement.

Les données de la rentrée 1999 sont maintenues en raison de la grève administrative.

### [2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	% par rapport au total	Hors contrat	% par rapport au total	Total Privé
<b>Premier cycle</b>					
Sixième	164 814	99,0	1 736	1,0	166 550
Cinquième	156 981	98,9	1 721	1,1	158 702
Quatrième	162 070	98,9	1 884	1,1	163 954
Troisième	163 196	98,8	2 064	1,2	165 260
<b>Total sixième à troisième</b>	<b>647 061</b>	<b>98,9</b>	<b>7 405</b>	<b>1,1</b>	<b>654 466</b>
Autres (SEGPA, UPI, classes-relais, CPA, CLIPA, Apprenti-junior)	5 346	98,0	108	2,0	5 454
<b>Total premier cycle</b>	<b>652 407</b>	<b>98,9</b>	<b>7 513</b>	<b>1,1</b>	<b>659 920</b>
<b>Second cycle professionnel</b>					
CAP en 3 ans	-		219	100,0	219
CAP en 2 ans	15 437	63,5	8 875	36,5	24 312
CAP en 1 an	630	15,5	3 435	84,5	4 065
BEP en 1 et 2 ans	81 678	98,3	1 379	1,7	83 057
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 487	96,1	60	3,9	1 547
Bac pro / BMA en 1, 2 et 3 ans	39 398	97,2	1 132	2,8	40 530
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>138 630</b>	<b>90,2</b>	<b>15 100</b>	<b>9,8</b>	<b>153 730</b>
<b>Second cycle général et technologique</b>					
Seconde	104 213	97,7	2 407	2,3	106 620
Première	100 009	97,3	2 827	2,7	102 836
Terminale	96 085	97,0	2 935	3,0	99 020
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>300 307</b>	<b>97,4</b>	<b>8 169</b>	<b>2,6</b>	<b>308 476</b>
<b>Total général</b>	<b>1 091 344</b>	<b>97,3</b>	<b>30 782</b>	<b>2,7</b>	<b>1 122 126</b>
<b>Préparations diverses et formations complémentaires</b>					
Préparations diverses pré-baccalauréat	126	84,6	23	15,4	149
Formations complémentaires	272	91,6	25	8,4	297
<b>Total France métropolitaine + DOM</b>	<b>1 091 742</b>	<b>97,3</b>	<b>30 830</b>	<b>2,7</b>	<b>1 122 572</b>